



Ministère des Eaux et Forêts

Communiqué de presse

Libreville, le 1^{er} mars 2024 – Le ministère des Eaux et Forêts, représenté par le Général de Brigade, M. Maurice Ntossui Allogo, en collaboration avec l'ONG Conservation Justice (CJ), représenté par son Directeur Exécutif M. Luc Mathot, a signé ce jour deux protocoles d'accord, d'une part, avec les sociétés forestières Rougier Gabon et SOMIVAB, représentés respectivement par leurs directeurs généraux M. Stéphane Jaffret et M. Andrea Rigoni, d'autre part, avec la société Gabon Advance Wood (GAW) et la Fondation Lékédi Biodiversité représentés par Mme Sylvie Boldrini et M. Eric Willaume.

Lesdits protocoles d'accord s'inscrivent dans le cadre de la politique forestière de gestion durable des écosystèmes forestiers du Gabon. A laquelle s'ajoute la promotion des systèmes de certification de gestion forestière dont les référentiels imposent aux gestionnaires forestiers de conserver entre autres la diversité biologique (faune et flore). Les brigades faune créées ont d'abord pour rôle l'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale, suivie de la surveillance et de la lutte contre les trafics illégaux des ressources naturelles.

D'une durée de deux (2) ans, ces derniers permettront au ministère de mettre en place un cadre de collaboration entre les différentes parties prenantes visant à lutter contre le braconnage et les activités illicites dans les zones périphériques des Parcs Nationaux d'Ivindo et de Minkebe, dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA) de Rougier Gabon situées dans l'Ogooué-Ivindo ainsi que dans les UFA 1 et 2 de la Compagnie Forestière des Abeilles (CFA) et les Conventions Provisoires d'Aménagement (CPAET) GSEZ de Mvoug, Kouye et Touro, gérées et exploitées par SOMIVAB ; et enfin dans la périphérie du Parc de la Lékédi et de l'UFA Ogooué de la société Gabon Advance Wood.

Pour le ministre des Eaux et Forêts, la gestion durable des forêts et de la faune sauvage sont intrinsèquement liées car cette dernière contribue au maintien des services écologiques des forêts et à la santé des écosystèmes : « Les crimes contre la faune tels que le braconnage et le trafic illicite des espèces animales constituent des menaces aussi bien pour la santé de nos forêts que pour le développement économique et la sécurité de notre nation », a-t-il déclaré.

Le directeur Exécutif de l'ONG Conservation Justice, Luc Mathot explique la structure des deux brigades faune créées : « Il s'agit de Partenariats Publics-Privés,

Communication Gouvernementale

f : @CommunicationGOUVGA

🐦 : Comgouv_GA

●● : Comgouv_GA

✉ : communication.gouvernementale@gouv.ga



financé notamment par l'Union européenne et la coopération allemande (PPECF). Seul on va vite, ensemble on va plus loin. Les enjeux autour des vastes espaces forestiers concernés dépassent d'ailleurs le cadre du Gabon. En effet, la riche forêt gabonaise est utile pour la production de bois mais aussi pour les communautés qui en ont besoin pour leurs besoins quotidiens. Il est estimé que la forêt gabonaise séquestre chaque année 140 millions de tonnes de CO₂ par an, ce qui correspond plus ou moins à ce qui est produit par 30 millions de voitures ».

Pour sa part, le Directeur général de Rougier Gabon, Stéphane Jaffret s'est exprimé : « En tant que gestionnaire forestier responsable, il nous revient de garantir l'intégrité de l'environnement et des ressources naturelles des concessions que nous gérons. Traduit dans l'axe 3 de notre politique RSE, cet engagement nous pousse à travailler en synergie avec nos parties prenantes pour améliorer la biodiversité et prévenir son extinction. »

FIN